

# Mouvement interacadémique

Discipline : ..... *Remplir la fiche de suivi permet aux élus du SE-Unsa de vérifier et de suivre votre dossier. N'oubliez pas de joindre la photocopie de confirmation de votre demande.*  
 Option : .....

## Cochez votre catégorie

- Agrégé    Certifié    AE-CE    CE EPS    CPE    Prof EPS    PLP    PEGC    COP    Dcio

- Adhérent n° : .....    Non-adhérent    Adhésion jointe

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de jeune fille : ..... Date de naissance : .....

Adresse personnelle : .....

..... Tél : .....

Portable : ..... Mél : .....

**SITUATION ADMINISTRATIVE ACTUELLE**

Nom et adresse de l'établissement : .....

.....

Échelon à la date du 30/08/10 : .....

Titulaire : ancienneté dans le poste (ou la ZR) : .....

Stagiaire :  Si vous êtes ex-contractuel (CPE, Cop, enseignant du 2<sup>nd</sup> degré de l'EN), ex-MAGE ou Mi-SE et AED pour le concours CPE.  
 Autres stagiaires

### Éducation prioritaire

Classé APV depuis le .....

L'établissement était-il classé Zep avant son classement APV OUI  NON

Nombre d'années d'exercice continu et effectif dans l'APV : .....

**SITUATION FAMILIALE**

Rapprochement de conjoint

- Nombre d'enfants de moins de 20 ans au 01/09/11 : .....

- Séparation : ..... années (pour être validée, une année scolaire doit comporter au minimum 6 mois de séparation effective)

Garde conjointe ou alternée (enfant(s) de moins de 18 ans au 01/09/11)

Mutation simultanée entre conjoints  titulaires  stagiaires

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Mutation simultanée entre non-conjoints  titulaires  stagiaires

Demande «priorité» pour  situation de handicap  sportif de haut niveau

Participation au mouvement spécifique (remplir la fiche au verso)

Réintégration (si oui, académie d'origine : .....) )

Natif ou conjoint natif d'un Dom (lequel : .....) )

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical du SE-Unsa. Elles seront actualisées pour vous communiquer des informations syndicales susceptibles de vous concerner, notamment la gestion et le déroulement de votre carrière. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, en s'adressant au SE-Unsa.

